

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Le 13 octobre 2008

TSX/NYSE/PSE : MFC; SEHK : 0945

La Société Financière Manuvie fait connaître des aspects clés de sa situation financière

TORONTO – En raison de la volatilité sans précédent des marchés boursiers et afin de rassurer les intéressés, la Financière Manuvie publie des données clés au sujet de sa situation financière.

« Manuvie continue à maintenir des provisions prudentes, à afficher un excellent bilan et à exploiter des entreprises de premier plan partout dans le monde, de noter Dominic D'Alessandro, président et chef de la direction. Nous sommes bien positionnés pour surmonter les difficultés actuelles et pour connaître du succès dans l'avenir. »

Rentes à capital variable et fonds distincts

La Financière Manuvie fournit des rentes à capital variable et des fonds distincts au Canada, aux États-Unis et en Asie. En général, les fonds sont placés dans un ensemble de fonds préalablement approuvés, et l'épargnant reçoit dans la plupart des cas des arrérages annuels pendant une période de temps définie. La majeure partie de ces arrérages devraient être versés au cours des 7 à 30 années suivantes, les montants payés avant cette période étant négligeables. En contrepartie de frais, et pour autant que la rente soit conservée pendant une période de temps précise, Manuvie verse des prestations garanties. Ces produits sont conçus en vue d'offrir aux clients l'équivalent de régimes de retraite privés adaptés à leurs besoins spécifiques.

Au 30 septembre 2008, malgré l'affaissement marqué des marchés boursiers, Manuvie prévoit sans hésitation que les frais perçus au titre de ces contrats dépasseront les prestations payables pendant qu'ils seront en vigueur. Malgré cela, à la fin du troisième trimestre, Manuvie avait constitué une provision technique de 1,4 milliard de dollars en vue de parer à toute insuffisance de fonds future. Cette provision est recalculée chaque trimestre afin de tenir compte du passage du temps et de toute fluctuation éventuelle de la valeur marchande des actifs. Les provisions affectées à ces garanties bénéficient d'un haut degré de confiance qui, à la fin du troisième trimestre, devrait dépasser 90 %. Dans la mesure où il serait nécessaire d'augmenter une provision au cours d'une période, le bénéfice fléchirait au cours de cette période. Lorsque les marchés boursiers sont à la hausse, le contraire se produit.

En plus du haut degré d'assurance fourni par ces provisions, Manuvie conserve des capitaux additionnels en vue de remplir ses obligations futures conformément aux exigences réglementaires relatives aux fonds propres. À la fin du troisième trimestre, Manuvie prévoit que le ratio de son capital réglementaire se situera dans sa zone cible, soit de 180 % à 200 % du MMRPCE.

Depuis la fin du trimestre, les marchés boursiers ont continué de chuter, ce qui aura une incidence défavorable sur les ratios de capital de Manuvie, à moins que les marchés ne repartent à la hausse. La Société continuera de gérer son capital réglementaire, mais elle ne prévoit pas émettre d'actions ordinaires.

Pertes sur créances – Titres à revenu fixe

Manuvie a déjà fait connaître l'étendue des principaux risques connus auxquels elle était exposée, ceux-ci ayant une incidence sur les résultats du troisième trimestre. La société s'attend à ce que les pertes sur créances aient une incidence d'environ 250 millions de dollars sur le bénéfice du troisième trimestre, ce montant comprenant environ 50 millions de dollars affectés à la hausse des provisions par suite de la baisse des notes de crédit.

En dépit de ces charges, la qualité de l'actif de Manuvie demeure très élevée. En raison de l'accentuation généralisée des écarts, les pertes brutes latentes sur les titres à revenu fixe ont augmenté pour passer à environ 6 milliards de dollars, montant relativement faible compte tenu du total des placements qui s'élevait à 165 milliards de dollars au 30 septembre 2008. Manuvie est en mesure de conserver ces titres jusqu'à leur échéance, elle s'est assurée que ses provisions techniques sont adéquates et elle ne s'attend pas à ce que ces pertes brutes latentes aient une incidence importante sur le bénéfice.

Les titres à revenu fixe se négociant en baisse de 20 % ou plus depuis au moins six mois ont fait l'objet d'une attention plus soutenue de la part des marchés. Des 6 milliards de dollars mentionnés ci-dessus, Manuvie a environ 200 millions de dollars en titres à revenu fixe se négociant en baisse de 20 % ou plus depuis au moins six mois. Encore une fois, ce montant est relativement peu important compte tenu de la taille imposante de l'ensemble du portefeuille.

Prêts de titres

Manuvie est peu exposée à des risques de crédit, de placement et de contrepartie en ce qui a trait aux prêts de titres. Malgré tout, la Société a réduit ses activités de prêts de titres en raison de l'incertitude accrue qui règne sur les marchés. Le montant total des prêts de titres en cours est actuellement inférieur à 1,5 milliard de dollars. Les titres prêtés sont adossés à des liquidités de la plus haute qualité données en garantie par des entreprises des plus solvables.

Liquidités

Manuvie s'autofinance entièrement. Autrement dit, l'exploitation de la Société génère des flux de trésorerie suffisants pour lui permettre d'exercer ses activités sans avoir à dépendre du marché du papier commercial ni d'autres ententes de financement à court terme. La Société a consciemment évité de mener des activités qui peuvent donner lieu à des besoins de liquidités immédiats. Par conséquent, les niveaux de liquidités de la Société sont élevés. Manuvie possède plus de 11 milliards de dollars en liquidités et en actifs à court terme de grande qualité, soit environ 7 % des placements. La majorité des autres titres à revenu fixe sont aussi liquides.

Conférence téléphonique et webémission

La direction participera à une conférence téléphonique et à une webémission à 8 heures (HE), le 14 octobre 2008. Pour participer à la conférence, composez sans frais en Amérique du Nord le 1 866 226-1798 ou composez le 416 641-6110 s'il s'agit d'un appel local ou international.

Veillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous devrez donner votre nom ainsi que le nom de l'entreprise que vous représentez. Il sera aussi possible d'écouter l'enregistrement de la conférence téléphonique en appelant au 416 695-5800 ou au 1 800 408-3053 (code 3273059).

La conférence téléphonique sera aussi diffusée en direct sur le site Web de la Financière Manuvie à compter de 8 heures (HE) le 14 octobre 2008, à l'adresse www.manuvie.com/rapportstrimestriels. Vous pourrez aussi accéder par la suite à l'enregistrement de la conférence à la même adresse.

À propos de la Financière Manuvie

La Financière Manuvie, groupe canadien et chef de file des services financiers, compte des millions de clients dans 19 pays et territoires. Exerçant ses activités sous le nom de Financière Manuvie au Canada et en Asie, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis, elle offre à sa clientèle une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine par l'entremise d'un vaste réseau d'employés, d'agents et d'associés. Au 30 juin 2008, les fonds gérés par la Financière Manuvie et ses filiales se chiffraient à 400 milliards de dollars canadiens (393 milliards de dollars américains).

La Financière Manuvie est l'une des deux seules sociétés d'assurance vie cotées en bourse dans le monde à posséder des filiales d'assurance vie ayant obtenu la note AAA, soit la note la plus élevée attribuée par Standard & Poor's Rating Services.

La Société Financière Manuvie est inscrite aux bourses de Toronto (TSX), de New York (NYSE) et des Philippines (PSE) sous le symbole « MFC », et à la Bourse de Hong Kong (SEHK) sous le symbole « 0945 ». La Financière Manuvie est présente sur le Web, à l'adresse www.manuvie.com.

- 30 -

Communications avec les médias :

Laurie Lupton
416 852-7792

laurie_lupton@manuvie.com

Relations avec les investisseurs :

Amir Gorgi
1 800 795-9767

investor_relations@manuvie.com

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ces déclarations prospectives portent notamment sur nos objectifs, nos buts, nos stratégies, nos intentions, nos projets, nos convictions, nos attentes et nos estimations. Elles se caractérisent habituellement par l'emploi de termes tels « pouvoir », « devoir », « soupçonner », « perspectives », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « prévoir », « croire », « projeter », « objectif » ou « continuer » (ou de leur forme négative) et par l'emploi du conditionnel, ainsi que des mots et expressions semblables, et elles peuvent inclure des affirmations relatives aux résultats futurs possibles ou présumés de la Société. Bien que, selon nous, les prévisions ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les déclarations prospectives en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'elles supposent. Les

déclarations prospectives étant fondées sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'elles expriment explicitement ou implicitement. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées, notons entre autres la concurrence, le regroupement de sociétés, les changements apportés aux lois et à la réglementation, la conjoncture commerciale et économique, les taux de change et les liquidités de la Société, l'exactitude de l'information reçue de contreparties et la capacité des contreparties à respecter leurs engagements, l'exactitude des conventions comptables et des méthodes actuarielles utilisées par la Société, la capacité de la Société à préserver sa réputation, les litiges, les perturbations et les changements touchant des éléments essentiels de la Société ou les infrastructures publiques, la capacité d'attirer et de conserver les principaux cadres supérieurs, les préoccupations environnementales, la capacité à effectuer des acquisitions et à mettre en œuvre des plans stratégiques ainsi que la capacité à adapter les produits et services pour suivre l'évolution du marché. Des renseignements supplémentaires à l'égard des facteurs importants susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées ainsi qu'à l'égard des facteurs et hypothèses importants sur lesquels sont fondées les déclarations prospectives sont présentés dans le présent document et dans la section intitulée « Facteurs de risque » de notre plus récente notice annuelle, dans les sections intitulées « Gestion du risque » et « Principales conventions comptables et actuarielles » du rapport de gestion figurant dans notre plus récent rapport annuel et dans d'autres documents que nous avons émis et déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. Nous ne nous engageons pas à réviser nos déclarations prospectives.